

Le Centre Communal d'Action Sociale

Au service des personnes en situation difficile

Le service social de la commune se doit d'être discret car les situations familiales traitées, souvent délicates, ne peuvent être exposées sur la place publique par respect pour les personnes concernées. Nous n'en sommes pas moins à l'écoute des multiples et différents problèmes soulevés par nos concitoyens.



Malheureusement, les démarches à faire auprès des organismes concernés et compétents (Caisse d'allocations familiales, Sécurité sociale, Préfecture, Conseil Général, Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, Aides à domicile, Offices de logements sociaux, etc.) demandent toujours des délais longs, trop longs aux yeux des intéressés.

De plus, chaque demande est par définition un cas particulier nécessitant un examen spécifique ; les délais pour sa résolution s'en trouvent encore augmentés.

Un accueil, des solutions

La commune bénéficie de l'aide d'une Assistante sociale présente le mardi au Centre médical de l'école élémentaire du Bois du Fay. Elle reçoit sur rendez-vous et examine, étudie, propose des solutions puis les soumet à son organisme de tutelle et à la mairie. La municipalité de son côté contacte les organismes officiels (Préfecture, DDASS, CAF ...) pour solutionner au mieux les multiples cas présentés telles que, par exemple, les demandes suivantes :

- › prise en charge des enfants à la cantine scolaire
- › logement social
- › règlement de factures impayées (loyer, eau, électricité, ...)
- › « bons alimentaires » pour vivre et ... survivre !
- › intervention auprès des services médicaux pour la prise en charge de certains soins particulier

C'est le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui examine l'ensemble de ces demandes et décide de l'aide à apporter. Nos concitoyens n'ont certainement pas connaissance ni peut-être conscience des besoins de solidarité qui se manifestent chaque jour dans leur ville, le domaine des interventions est très vaste...

Vous avez un problème, n'hésitez pas à venir nous le soumettre en mairie. Nous tâcherons, ensemble, de le résoudre.



LE MESNIL SAINT DENIS

1 Rue Henri Husson,
78320 Le Mesnil-Saint-Denis

HORAIRES :

Lundi, Mardi, Mercredi : de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h15

Jeudi de 13h à 19h15

Vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h45

TEL : 01 30 13 86 50

FAX : 01 30 13 86 71

email : mairie@lemesnilsaintdenis.fr

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser